



Rapport du Président du jury
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Session 2012

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'éducateur territorial principal de 2^{ème} classe des activités physiques et sportives, issu de la réforme des cadres d'emplois de catégorie B (nouvel espace statutaire) est organisé pour la première fois par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest (Bretagne, Basse Normandie, Haute Normandie et Pays de la Loire).

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'EDUCATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

A. Calendrier

Périodes d'inscription	5 juin 2012 au 12 juillet 2012
Période de retrait des dossiers	5 juin 2012 au 4 juillet 2012
Date limite de retour des dossiers	12 juillet 2012
Épreuves d'admissibilité	8 novembre 2012
Réunion du jury d'admissibilité	17 janvier 2013
Épreuves physiques	Le 16 mai 2013
Épreuves pédagogiques	Les 7 et 10 juin 2013
Réunion du jury d'admission	25 juin 2013

◦ B. Inscriptions

26 candidats ont retiré un dossier d'inscription (tous par téléprocédure via Internet - aucun dossier papier).

Parmi ces 26 candidats ayant retiré un dossier, 11 ont retourné leur dossier dans les délais et 1 candidat a retourné son dossier après la date limite d'envoi des dossiers fixée au 12 juillet 2012.

Parmi les 11 candidats inscrits, 2 candidats n'ont pas été admis à concourir (candidat ne remplissant pas la condition de grade exigé).

9 candidats ont donc été admis à concourir et convoqués à l'épreuve écrite organisée le 8 novembre 2012 : 8 hommes et 1 femme.

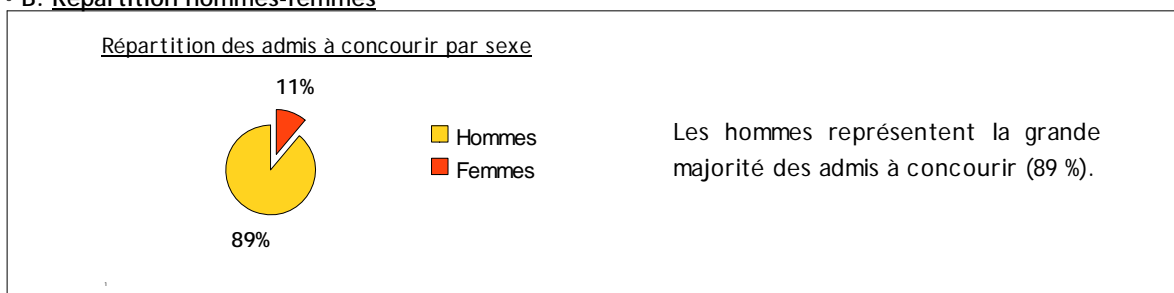
II. CANDIDATS

◦ A. Origine géographique

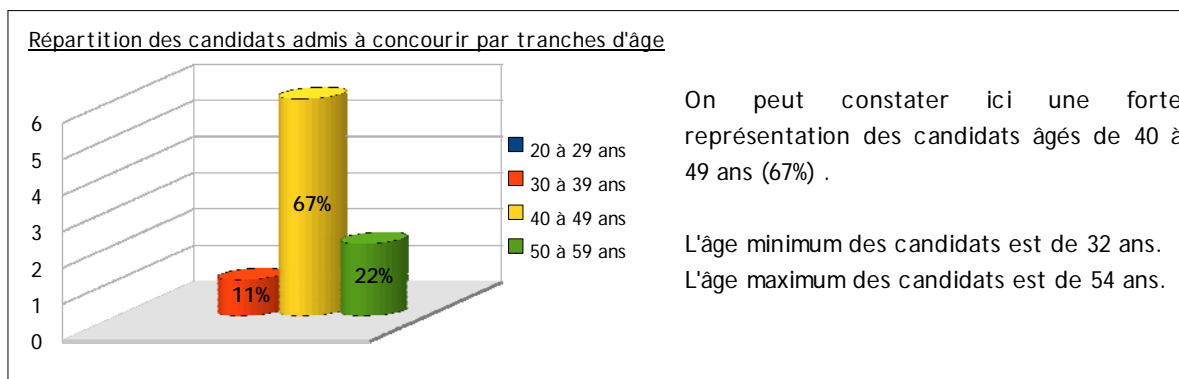
REGION	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	0	4
Pays de la Loire	2	
Basse Normandie	0	
Haute Normandie	2	
Hors Grand Ouest	5	5

Seulement 44,4 % des candidats convoqués à l'épreuve écrite sont domiciliés dans le Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Haute Normandie et Basse Normandie).

◦ B. Répartition hommes-femmes



◦ C. Tranches d'âge



III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 8 novembre 2012 matin, dans nos locaux au Centre des Gestion d'Ille et Vilaine.

Sur les 9 candidats convoqués, 6 candidats étaient présents à l'épreuve écrite, soit un taux général d'absentéisme de 33,33 %.

Aucun problème particulier n'est à signaler quant au déroulement de l'épreuve écrite.

B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note, assortie de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales. (durée : 3 heures ; coefficient 2)

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

Vous êtes éducateur sportif au sein du service des sports de la ville de Sportville comptant 80 000 habitants.

Afin de répondre aux évolutions économiques et sociologiques qui touchent les pratiques sportives, le Maire souhaite faire converger la politique sportive avec la politique de la ville pour rassembler tous les publics autour d'actions sportives innovantes.

Le Directeur des sports vous demande d'élaborer à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur l'éducation par le sport dans les quartiers concernés par la politique de la ville. (12 points)

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles afin d'organiser une fête du sport pour la promotion des associations sportives de proximité, dans les quartiers situés en zone urbaine sensible. (8 points)

Dossier comportant 10 documents (25 pages au total)

La période de correction s'est déroulée du 12 novembre au 10 décembre 2012.

La correction des 6 copies, rendues anonymes par les candidats, a été réalisée par 1 binôme de 2 correcteurs.

Principes de notation :

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. A l'issue de l'épreuve écrite, le jury arrête par ordre alphabétique la liste des candidats admissibles à cet examen professionnel.

Nombre de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Meilleure note sur 20	Moyenne sur 20
6	2	3	1	0	10	6,5

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 2, soit 33,33 % des copies.

Observations des correcteurs sur le sujet :

Un sujet intéressant avec une formulation cohérente et un dossier riche avec quelques redondances.

Tous les candidats n'ont pas compris qu'on attendait d'eux de véritables propositions se démarquant du dossier.

C - Rupture d'anonymat et non respect des consignes

Aucune copie ne comportait de signe distinctif.

D - Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

	Nombre de candidats présents	6 (sur 9 convoqués)
	Meilleure note / 20	10
	Nombre de candidats ayant une note éliminatoire (<5)	2
	Nombre de candidats ayant une note >= 10	1
Décision du jury	Seuil	Nombre de candidats admissibles
	8 / 20	3

Statistiques sur les 3 candidats admissibles :

Les hommes représentent 100 % des candidats admissibles.

Les candidats admissibles sont domiciliés dans 3 départements différents. 1 seul candidat est domicilié dans l'Interrégion.

Région	Total
Bretagne	0
Basse Normandie	0
Haute Normandie	0
Pays de la Loire	1
Hors Interrégion	2
Total	3

IV. EPREUVES D'ADMISSION

Les candidats admissibles ont participé à deux épreuves obligatoires d'admission : l'épreuve physique et l'épreuve pédagogique suivie d'un entretien.

A - Déroulement de l'épreuve physique

L'épreuve physique s'est déroulée le jeudi 16 mai 2013 au Complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Il s'agit d'une épreuve physique (coefficient 1) comprenant un parcours de natation et une épreuve de course.

Hommes	Femmes
<p><i>1 000 mètres ; course en ligne Natation : 50 mètres en nage libre. (Pour la natation : tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.)</i></p>	<p><i>600 mètres ; course en ligne ; Natation : 50 mètres en nage libre. (Pour la natation : tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.)</i></p>

Des barèmes de notation précis sont prévus pour les femmes et pour les hommes, et sont indiqués dans la brochure de l'examen accessible sur le site internet du CDG 35.

Selon l'article 9 du décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, et applicable aux examens professionnels de promotion interne, les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

Sur les 3 candidats convoqués, aucun n'a bénéficié d'une dispense pour les épreuves physiques.

Résultats des épreuves physiques :

	Hommes
Nombre de convoqués	3
Nombre de présents	3 (aucun candidat dispensé)
Moyenne des candidats	16,92
Note la plus haute	18,25
Note la plus basse	14,50
Nb de candidats ayant une note > ou = à 10	3

Les meilleures performances, sur l'ensemble des opérations d'ETAPS (concours et examens de promotion interne) :

		Natation		Course	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EP ETAPS principal de 2 ^{ème} classe 2012		0'34'0 - 37 pts	/	3'20'5 - 30,9 pts	/
EP ETAPS 2012		0'31'0 - 40 pts	0'39'4 - 30 pts	3'18'8 - 31,3 pts	2'23'4 - 17,5 pts
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe 2012	Ext.	0'28'1 - 40 pts	0'35'0 - 30 pts	2'52'0 - 38,2 pts	2'07'4 - 23 pts
	Int.	0'28'1 - 40 pts	/	2'51'7 - 38,3 pts	/
	3 ^è conc.	0'34'8 - 36 pts	/	4'21'2 - 18,5 pts	/
ETAPS 2012	Ext.	0'27'9 - 40 pts	0'33'0 - 30 pts	2'53'8 - 37,7 pts	2'03'4 - 24,5 pts
	Int.	0'28'4 - 40 pts	0'31'4 - 30 pts	3'04'4 - 34,9 pts	1'52'0 - 29,5 pts
	3 ^è conc.	0'30'3 - 40 pts	0'34'0 - 30 pts	3'06'0 - 34,4 pts	2'05'6 - 24 pts

B - Déroulement des épreuves pédagogiques et analyse des résultats

Les épreuves pédagogiques d'admission se sont déroulées les 7 et 10 juin 2013 au Complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives.

(préparation : 30 minutes, durée de la séance : 30 minutes ; coefficient 3),

Le candidat choisit, lors de son à l'examen, l'une des cinq options suivantes :

- pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;
- pratiques duelles ;
- jeux et sports collectifs ;
- activités de pleine nature ;
- activités aquatiques.

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury (durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2) débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger et se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et par des questions devant permettre au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.

Lors de la réunion du jury d'admissibilité du 17 janvier 2013, dans un souci d'organisation et d'égalité de traitement des candidats, le jury a décidé à l'unanimité de ses membres, de ne retenir qu'une seule discipline par groupe d'options.

Options choisies à l'inscription par les candidats	Disciplines retenues par le jury
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé	Saut
Pratiques duelles	Badminton
Jeux et sports collectifs	Basket-ball
Activités de pleine nature	Parcours et course d'orientation
Activités aquatiques	Natation sportive

Les 3 candidats admissibles ont été informés des choix retenus par le jury dans un courrier parti la semaine qui a suivi le jury d'admissibilité. Le site internet du CDG35 a lui aussi régulièrement été mis à jour pour optimiser la diffusion des informations.

Concernant cet examen professionnel, les 3 candidats admissibles sont répartis sur 2 de ces disciplines seulement : Natation sportive et Basket-ball.

Les résultats des épreuves pédagogiques :

Discipline	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Epreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Epreuve d'entretien (coefficient 2)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Basket-ball	1	1	12			12			12		
Natation sportive	2	2	10	10	10	6	7	5	8,40	8,80	8
Toutes disciplines confondues	3	3	10,67	12	10	8	12	5	9,60	12	8

Aucun incident particulier n'a été signalé lors du déroulement de l'épreuve physique d'admission du 16 mai 2013 et des épreuves pédagogiques d'admission des 7 et 10 juin 2013.

Pour rappel, toute note inférieure à 5 sur 20 à la 2^{ème} épreuve d'admission (note finale épreuve pédagogique + entretien) entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Observations du jury concernant les épreuves pédagogiques :

Les membres du jury ont estimé que les candidats ont été mis dans des situations de travail optimales, sans obstacle particulier (nombre d'élèves, matériel nécessaire à la disposition, types de matériels proposés...).

Ils constatent que les candidats s'enferment souvent dans le libellé de leur sujet, sans penser à remédier leurs exercices proposés aux enfants.

Or, il faut le rappeler aux candidats, cette remédiation fait partie intégrante de l'épreuve et est fortement exigée quand elle s'impose. Certains candidats se sont mis en difficulté en n'optant pas pour le choix de la remédiation.

Il souhaite également insister sur le fait que l'intégralité des enfants présents dans le groupe doit participer aux exercices de la séance et qu'il n'est pas normal par exemple qu'un enfant ne soit présent dans l'eau (pour la discipline de natation) qu'une à deux minutes sur une épreuve qui dure 30 minutes.

Observations du jury concernant l'entretien :

Les membres du jury déplorent un manque flagrant de préparation des candidats. Les notes de cadrage à disposition sur le site internet doivent aider le candidat à s'imprégner des épreuves et des attentes du jury. Il s'est en effet souvent avéré que les candidats découvraient le découpage de l'épreuve le jour de passage lors de la lecture des consignes données par le service organisateur.

Il ne faut pas oublier que l'épreuve se découpe en trois temps :

- un retour d'analyse de la séance pédagogique,
- un exposé d'une durée de 5 minutes maximum,
- et d'un temps d'échange entre le candidat et le groupe d'examineurs.

C - Candidats admis

Après avoir examiné les résultats, et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

Examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'ETAPS		
Nombre de présents	3	
Meilleure note / 20	11,75	
Nombre de candidats ayant une note >= 10	1	
Décision du jury	Seuil	Nombre d'admis
	11,75	1

D. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation du candidat admis à cet examen professionnel, celui-ci a déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves.

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Pour conclure, le jury, commun à trois opérations (le concours d'ETAPS principal de 2ème classe et les examens professionnels de promotion interne d'ETAPS et d'ETAPS principal de 2ème classe) tenait à préciser qu'il s'agissait de la première organisation de ces opérations de la filière sportive par les Centres de Gestion.

Cette organisation, notamment relative à l'organisation des épreuves pédagogiques, nécessite un travail de collaboration important entre l'équipe du Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, la collectivité d'accueil des épreuves de sport et pédagogiques et les Services de l'Inspection Académique.

Le jury souhaite ainsi valoriser cette collaboration tripartite et se félicite du bon déroulement des épreuves. Seule, la mobilisation de l'ensemble des partenaires a permis cette organisation qui nécessite la venue de nombreuses classes d'écoles élémentaires.

Cet examen professionnel organisé consécutivement à la mise en place du «nouvel espace statutaire» est une véritable possibilité offerte aux opérateurs territoriaux de pouvoir passer un examen par la voie de la promotion interne.

Toutefois, le jury s'interroge sur le manque de préparation avéré des candidats qui, malgré une absence d'organisation de cet examen depuis plusieurs années, ne se sont pas projetés dans cette opération de sélection. Les membres du jury soulignent ainsi largement le manque d'investissement de la part des candidats ainsi que de trop nombreuses lacunes concernant l'environnement territorial. Cet état de fait est d'autant moins acceptable que les candidats sont fonctionnaires et en poste depuis de longues années.

Ainsi, le passage de cet examen professionnel n'est pas une formalité à accomplir pour les candidats qui doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un cadre d'emplois supérieur. Les lauréats de cette session sont donc les candidats qui ont eu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 et qui ont tous eu la moyenne à l'épreuve pédagogique.

Pour conclure, les futurs inscrits doivent donc préparer sérieusement cet examen et travailler leur pédagogie s'ils souhaitent réussir les épreuves et bénéficier d'une promotion interne via cet examen professionnel.

Fait à Thorigné Fouillard, le 10 janvier 2014
Le Président du jury,



Pierre LECLERCQ
Directeur des sports - Ville de Rennes